



## Vaccination contre le COVID-19: conditions d'utilisation de l'application en ligne VacMe (État au 25.03.2021)

### 1. **Objet**

- <sup>1</sup> Le présent document règle les conditions d'utilisation de l'application en ligne VacMe, destinée à faciliter le processus de vaccination contre le COVID-19 conformément à la stratégie du canton de Zurich et aux directives de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP).
- <sup>2</sup> VacMe est une application en ligne avec accès sécurisé (<https://>).
  - a. Elle permet aux personnes du canton de Zurich qui souhaitent se faire vacciner de s'enregistrer et de prendre rendez-vous dans les lieux de vaccination à disposition. L'attestation de vaccination est remise à la personne qui a été vaccinée après l'exécution de la vaccination. Le certificat de vaccination sera également disponible sous forme électronique à une date ultérieure.
  - b. Les personnes qui ne sont pas en mesure de s'inscrire et de prendre rendez-vous par voie électronique peuvent contacter un centre d'appel mandaté par le canton de Zurich, qui s'en charge à leur place en inscrivant les données requises dans VacMe.
  - c. L'application permet aux fournisseurs de prestations mandatés par le canton de Zurich de gérer la vaccination, l'administration, la documentation et le rapport conformément aux directives de l'OFSP.

### 2. **Accès et utilisation**

- <sup>1</sup> La direction de la santé du canton de Zurich accorde les droits d'accès et d'administration requis pour l'utilisation de VacMe aux administratrices et aux administrateurs du lieu de vaccination (centres de vaccination, cabinets médicaux, pharmacies et autres lieux de vaccination désignés par le canton).
- <sup>2</sup> Les administratrices et les administrateurs sont responsables de gérer les droits d'utilisation au lieu de vaccination. Ils garantissent en particulier que les personnes qui n'ont plus besoin de VacMe pour remplir leur cahier des charges ne disposent plus des droits d'accès à l'application.
- <sup>3</sup> Les lieux de vaccination doivent signaler immédiatement tout dysfonctionnement de VacMe à la direction de la santé du canton de Zurich.
- <sup>4</sup> La direction de la santé du canton de Zurich se réserve le droit de changer, de limiter ou d'interdire l'accès à l'application en cas de soupçon d'abus.
- <sup>5</sup> La direction de la santé du canton de Zurich retire le droit d'utiliser l'application aux centres de vaccination dont l'autorisation d'exploiter est retirée ou arrivée à échéance.

### 3. **Disponibilité sans garantie**

- <sup>1</sup> VacMe est accessible 24 heures sur 24 (en dehors des fenêtres de maintenance annoncées). Il ne peut être exclu cependant que l'application soit indisponible lors des travaux de maintenance non annoncés ou de dérangements techniques, et notamment aux heures de pointe.
- <sup>2</sup> Le canton de Zurich décline toute responsabilité en ce qui concerne les éventuelles conséquences d'une indisponibilité du système, sauf accord contraire explicite avec l'exploitant(e) du lieu de vaccination dans le cadre du contrat de prestations.

#### **4. Mise à disposition, exploitation et gestion de VacMe**

- <sup>1.</sup> L'application VacMe est mise à disposition, exploitée et gérée par un prestataire externe pour le compte de la direction de la santé du canton de Zurich.
- <sup>2.</sup> Il revient au prestataire externe d'assurer l'exploitation de VacMe (sécurité, réseau, puissance, sécurité des données, etc.)

#### **5. Frais**

- <sup>1.</sup> L'utilisation de VacMe est gratuite.

#### **6. Protection des données et confidentialité**

- <sup>1.</sup> Les lieux de vaccination sont considérés comme organes publics au sens de la Gesetz über die Information und den Datenschutz IDG <sup>1</sup> [Loi sur l'information et la protection des données] (§ 3 al. 1 let. c) et sont tenus d'en respecter les dispositions.
- <sup>2.</sup> Les données saisies dans VacMe ne sont pas utilisées à d'autres fins que la mise en œuvre du processus de vaccination. Elles sont protégées efficacement contre des tiers non autorisés.
- <sup>3.</sup> Les informations de connexion à l'application ne doivent pas être divulguées ni transmises à des tiers.
- <sup>4.</sup> De plus amples informations sur le traitement des données personnelles dans le cadre de la vaccination sont disponibles sous [ce lien](#) sur le site de la Direction de la santé.

#### **7. Responsabilité**

- <sup>1.</sup> La direction de la santé et le prestataire externe ne répondent pas des dommages dus à l'utilisation de VacMe. L'utilisateur agit à ses risques et périls.

#### **8. For juridique et droit applicable**

- <sup>1.</sup> Tout litige lié à l'utilisation de l'application VacMe relève du tribunal du siège de l'administration cantonale à Zurich. Le droit suisse est seul applicable.

#### **9. Renseignements**

- <sup>1.</sup> En cas de question sur la stratégie de vaccination:  
Gesundheitsdirektion Kanton Zürich [Direction de la santé du canton de Zurich]  
Kantonsärztlicher Dienst [Service cantonal de la santé]  
Stampfenbachstrasse 30  
8090 Zurich
- <sup>2.</sup> En cas de questions sur l'application VacMe:  
Gesundheitsdirektion Kanton Zürich [Direction de la santé du canton de Zurich]  
Bereich Digitalisierung [Division numérisation]  
Stampfenbachstrasse 30  
8090 Zurich

---

<sup>1</sup> Gesetz über die Information und den Datenschutz du 12 février 2007 [Loi sur l'information et la protection des données] (IDG; LS 170.4).